

OXY-KLENZA

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)

Date de livraison: 26-Juillet-2010

X&369SP

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 24-1001

Version Num:2.1.1.1

Page 1 sur 10

Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE CHIMIQUE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

OXY-KLENZA

FOURNISSEUR

Société: Dry- Treat Inc.

Adresse :

1104 Philadelphia Pike

Willmington

DE, 19809

USA

Téléphone: +1 866 667 5119

Numéro de téléphone d' appel d' urgence :(800)

255 3924

Numéro de téléphone d' appel d' urgence :**Outside**

USA +1 (813) 248 0585

Fax : +61 2 9954 3162

Société: Dry- Treat Ltd

Adresse :

3 North Street

Oatby

Leicester, LE2 5AH

GBR

Téléphone: 0800 0964 760

Numéro de téléphone d' appel d' urgence :**Outside**

USA +1 (813) 248 0585

Fax : +61 2 9954 3162

Société: Dry- Treat Pty Ltd

Adresse :

65 Nicholson Street

St. Leonards

NSW, 2065

AUS

Téléphone: 1800 675 119

Numéro de téléphone d' appel d' urgence :Outside

USA +1 (813) 248 0585

Fax : +61 2 9954 3162

SYNONYMES

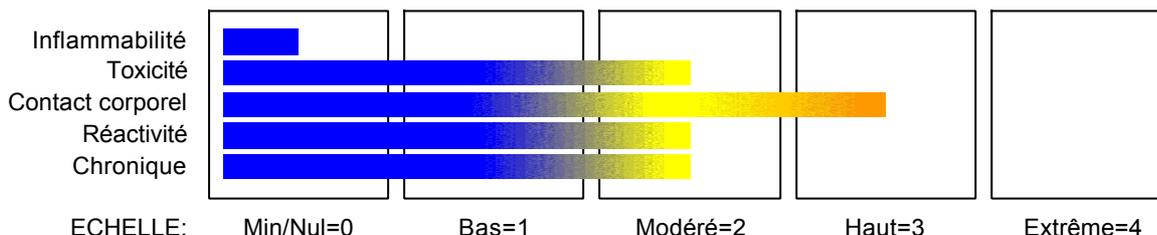
cleaner

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NATURE DU DANGER

CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE.

CLASSIFICATION DU RISQUE



continué...

OXY-KLENZA

Code d'alerte du risque:HAUT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)

Date de livraison: 26-Juillet-2010

X&369SP

CHEMWATCH 24-1001

Version Num:2.1.1.1

Page 2 sur 10

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

RISQUE

DSD / DPD classification (directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE)

R22	Nocif en cas d' ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R66	L' exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

CLP classification (Règlement (CE) no 1272/2008)



Mot de signal:DANGER

Classification CLP

TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4

Irritation/corrosion cutanée catégorie 2

STOT SE 3

Dommages oculaires importants catégorie 1

Déclaration(s) sur les risques

H302	Nocif en cas d' ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Déterminé par Chemwatch en utilisant le critère SGH

Déclaration(s) supplémentaires

Code	Phrase
EUH066	L' exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Déclarations de Sécurité

Prévention

Code	Phrase
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse

Code	Phrase
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Contactez immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTI- POISON.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

Code	Phrase
-------------	---------------

continué...

OXY-KLENZA

Code d'alerte du risque:HAUT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)

Date de livraison: 26-Juillet-2010

X&369SP

CHEMWATCH 24-1001

Version Num:2.1.1.1

Page 3 sur 10

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
Élimination	
Code	Phrase
P501	Eliminer les containers et contenus suivant la législation adaptée.
Other hazards	
R20?	Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*.
R33?	Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d' expositions*.
R37?	Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire*.

Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RISQUES INT	%
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) EC NO: 239-707-6 Codes Risque : R08, R22, R38, R41, R66 CLP:•Dommages oculaires importants catégorie 1 •Irritation/corrosion cutanée catégorie 2 •Solide Oxidant de Catégorie 2 •STOT SE 3 •TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4	4452-58-8	O,Xn	30-60
acide- silicique, - sel- de- sodium EC NO: 215-687-4 Codes Risque : R22, R34, R41 CLP:•Corrosion de métal catégorie 1 •Dommages oculaires importants catégorie 1 •Irritation/corrosion cutanée catégorie 1C •TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4	1344-09-8	C	1-10
ingrédients déterminés non dangereux			balance

Rubrique 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

INGESTION

Donner de l'eau (si conscient).
Demander un avis médical.

YEUX

- Si ce produit entre en contact avec les yeux :
- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
- Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
- Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

PEAU

- Si le produit entre en contact avec la peau:
- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).
- Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

INHALATION

- Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.
- Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.
- Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.
- Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.

continué...

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)

Date de livraison: 26-Juillet-2010

X&369SP

CHEMWATCH 24-1001

Version Num:2.1.1.1

Page 4 sur 10

Rubrique 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

NOTES POUR LES MÉDECINS

Traiter symptomatiquement.

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.

LUTTE INCENDIE

- Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.
- Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Non combustible.
- Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.

La décomposition peut produire des fumées toxiques de: Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), dioxyde de silicone (SiO2), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

INCOMPATIBILITE AU FEU

- Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc.

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSIONS ACCIDENTELLES

ECLABOUSSURES MINEURES

- Retirer les sources d'allumage.
- Nettoyer les éclaboussures immédiatement.
- Eviter les contacts avec les yeux et la peau.
- Contrôler les contacts des individus en utilisant un équipement de protection.

ECLABOUSSURES MAJEURES

Risque modéré.

- ATTENTION: Avertir le personnel dans la zone.
- Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque.
- Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection.
- Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau.

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

PROCEDURE POUR LA MANIPULATION

- Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.
- Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
- Utiliser dans un lieu bien ventilé.
- Prévenir une concentration dans les trous et les creux.

STOCKAGE

- Containeur en verre.

NE PAS utiliser de containeurs en aluminium galvanisés ou plaqués.

- Containeur polyéthylène ou polypropylène.
- Vérifier que tous les containeurs sont clairement étiquetés et sans fuite.

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

- En présence d'humidité, le produit est corrosif pour l'aluminium, le zinc et l'étain, produisant du gaz hydrogène fortement inflammable.

Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.

Eviter les acides forts.

- Eviter le contact avec le cuivre, l'aluminium et leurs alliages.

OXY-KLENZA

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)
Date de livraison: 26-Juillet-2010
X&369SP

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 24-1001

Version Num:2.1.1.1

Page 5 sur 10

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Les produits suivants ne possèdent pas de VLEP dans nos archives

- carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3):
- acide- silicique, - sel- de- sodium:

CAS:4452- 58- 8 CAS:15630- 89-

4

CAS:1344- 09- 8

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

OXY-KLENZA:

C'est le but de l'ACGIH (et des autres agences) de recommander les TLV (ou leurs équivalents) pour toutes les substances pour lesquelles il y a une preuve d'effets sur la santé pour des concentrations aériennes rencontrées sur le lieu de travail. A la date d'aujourd'hui, aucun TLV n'a été établi, même si le produit peut causer des effets négatifs sur la santé (comme en témoigne les expérimentations animales ou les expériences cliniques).REMARQUE: le standard d'exposition professionnel ACGIH pour les Particules Autrement Non Classées (P.N.O.C.) ne s'applique pas.

Les irritants sensoriels sont des produits chimiques qui produisent des effets secondaires temporaires et indésirables pour les yeux, le nez et la gorge. Les standards d'exposition professionnels historiques pour ces irritants ont été basés sur l'observation de réponses de travailleurs à de des concentrations aériennes variées.

ACIDE-SILICIQUE,-SEL-DE-SODIUM:

Aucune limite d'exposition particulière n'a été établie pour les silicates solubles. Pour les liquides, la création d'aérosols doit être évitée.

PROTECTION INDIVIDUELLE



RESPIRATEUR

- Particulaire. (AS/NZS 1716 & 1715, EN 143:2000 & 149:2001, ANSI Z88 or national equivalent)

YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

AUTRE

- Tenue complète.
- Tablier en P.V.C.
- Crème protectrice.
- Crème nettoyante pour la peau.

MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

- Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé.

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Miscible avec de l'eau.

continué...

OXY-KLENZA

Code d'alerte du risque:HAUT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)

Date de livraison: 26-Juillet-2010

X&369SP

CHEMWATCH 24-1001

Version Num:2.1.1.1

Page 6 sur 10

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Alcalin.

État	Solide divisé	Poids Moléculaire	Pas Applicable
Point/intervalle de fusion (°C)	Pas Disponible	Viscosité	Pas Applicable
Point/intervalle d'ébullition (°C)	Pas Applicable	hydrosolubilité (g/L)	Miscible
Point d' éclair (°C)	Pas Applicable	pH (1% solution)	Pas Disponible
Temp de décomposition (°C)	Pas Disponible	pH (comme fourni)	Pas Applicable
Température d' auto-combustion (°C)	Pas Applicable	Pression de vapeur (kPa)	Pas Applicable
Limite supérieure d'explosivité	Pas Applicable	Densité relative (eau=1)	1.34- 1.51
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Applicable	Densité relative de vapeur (air=1)	Pas Applicable
Composé volatil (%vol)	Négligeable	Taux d' évaporation	Pas Disponible

Rubrique 10 - STABILITE CHIMIQUE

CONDITIONS CONTRIBUANT A L'INSTABILITE POUR

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.
- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Pour les matériaux incompatibles - voir rubrique 7 - Manipulation et stockage

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

EFFETS AIGUS SUR LA SANTE

INGESTION

■ Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.

PEAU

■ Le produit peut provoquer une inflammation faible mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps.

Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules.

■ Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs.

Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

INHALATION

■ L'inhalation de poussière, engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut nuire à la santé de l'individu.

■ Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes.

Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.

■ Les personnes avec une fonction respiratoires défaillante, des maladies des voix respiratoires et des états telles qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible.

Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Une exposition à long terme à de fortes concentrations en poussière peut modifier la fonction des poumons (i.e. pneumoconiose) provoquée par les particules de moins de 0,5 microns pénétrant et restant dans les poumons.

continué...

OXY-KLENZA

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)
Date de livraison: 26-Juillet-2010
X&369SP

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 24-1001
Version Num:2.1.1.1
Page 7 sur 10

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

OXY-KLENZA

Toxicité et irritation

■ Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

PEAU

acide- silicique, -
sel- de- sodium

GESAMP / EHS Liste composite - profils de
risque du GESAMP

D1: skin
irritation/corrosion

3

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

No data

Ecotoxicité

Composant

Persistence:

Persistence: Air

Bioaccumulation

Mobilité

carbonate de disodium, composé
avec peroxyde d'hydrogène(2:3)
acide- silicique, - sel- de-
sodium

Eau/Sol
Aucune donnée
disponible
Aucune donnée
disponible

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.
- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucune solution de traitement n'a pu être trouvée.
- Traiter par : Enfouissement dans un lieu autorisé ou Incinération dans un appareil approuvé (après un mélange avec un produit combustible adéquat).
- Décontaminer les containers vides. Suivre les mesures de sécurité des étiquettes jusqu'à ce que les containers soient nettoyés et détruits.

■ Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES

DANGEREUSES: ADR, IATA, IMDG, ADN

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



continué...

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)

Date de livraison: 26-Juillet-2010

X&369SP

CHEMWATCH 24-1001

Version Num:2.1.1.1

Page 8 sur 10

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RISQUE

Codes Risque

R22

R38

R41

R66

R20?

R33?

R37?

Phrases Risque

■ Nocif en cas d' ingestion.

■ Irritant pour la peau.

■ Risque de lésions oculaires graves.

■ L' exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

■ Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*.

■ Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d' expositions*.

■ Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire*.

SURETE

Codes Sécurité

S22

S24

S25

S36

S37

S39

S51

S09

S40

S13

S26

S46

Phrases Sécurité

■ Ne pas respirer les poussières.

■ Éviter le contact avec la peau.

■ Éviter le contact avec les yeux.

■ Porter un vêtement de protection approprié.

■ Porter des gants appropriés.

■ Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

■ Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

■ Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

■ Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utilisez de l' eau.

■ Conserver à l' écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

■ En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.

■ En cas d' ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l' emballage ou l' étiquette.

APPENDICE II - directive 67/548/EEC: Indications de danger

Xn Nocif

Appendice VI EC Numéro 1272/2008 [CLP]



H302

Nocif en cas d' ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Déterminé par Chemwatch en utilisant le critère SGH

Déclaration(s) supplémentaires

Code

Phrase

EUH066

L' exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Déclarations de Sécurité

Prévention

Code

Phrase

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse

Code

Phrase

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l' eau et au savon.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

OXY-KLENZA

Code d'alerte du risque:HAUT

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)

Date de livraison: 26-Juillet-2010

X&369SP

CHEMWATCH 24-1001

Version Num:2.1.1.1

Page 9 sur 10

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Contactez immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTI- POISON.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	
Code	Phrase
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
Élimination	
Code	Phrase
P501	Éliminer les containers et contenus suivant la législation adaptée.

RÉGLEMENTATIONS

Régulations pour ingrédients

carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) (CAS: 4452-58-8, 15630-89-4) is found on the following regulatory lists;

"Conseil international des associations chimiques (ICCA) - Haute Liste Volume de production", "Europe ECHA Registered Substances - Classification and Labelling - DSD-DPD", "Europe ECHA Registered Substances - Classification and Labelling - GHS", "Europe European Chemicals Agency (ECHA) List of Registered Substances", "Europe Substances Listed in EU Directives on Plastics in Contact with Food", "European Chemical Agency (ECHA) Classification & Labelling Inventory - Chemwatch Harmonised classification", "European Chemical Agency (ECHA) Classification & Labelling Inventory - Notified classification and labelling according to CLP criteria", "FisherTransport Information", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "L'Europe européenne des produits chimiques (ECHA) Liste des inscrits les substances", "L'Europe européenne des produits chimiques (ECHA) Liste des substances identifiées pour l'enregistrement en 2010", "L'Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques", "L'Europe Règlement (UE) n ° 10/2011 du 14 Janvier 2011 sur les matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec les aliments - Annexe I: Substances", "Liste de l'OCDE de High Production Volume (HPV) Produits chimiques", "L'Union européenne (UE) inventaire des ingrédients employés dans les produits cosmétiques"

acide-silicique, -sel-de-sodium (CAS: 1344-09-8) is found on the following regulatory lists;

"Conseil international des associations chimiques (ICCA) - Haute Liste Volume de production", "Europe ECHA Registered Substances - Classification and Labelling - DSD-DPD", "Europe ECHA Registered Substances - Classification and Labelling - GHS", "Europe European Chemicals Agency (ECHA) List of Registered Substances", "European Chemical Agency (ECHA) Classification & Labelling Inventory - Chemwatch Harmonised classification", "European Chemical Agency (ECHA) Classification & Labelling Inventory - Notified classification and labelling according to CLP criteria", "GESAMP / EHS Liste composite - profils de risque du GESAMP", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "L'Europe européenne des produits chimiques (ECHA) Liste des inscrits les substances", "L'Europe européenne des produits chimiques (ECHA) Liste des substances identifiées pour l'enregistrement en 2010", "L'Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques", "Liste de l'OCDE de High Production Volume (HPV) Produits chimiques", "L'Union européenne (UE) inventaire des ingrédients employés dans les produits cosmétiques", "OMI MARPOL 73/78 (annexe II) - Liste des substances liquides nocives transportées en vrac", "OMI Recueil IBC Chapitre 17: Résumé des prescriptions minimales"

Aucune donnée pour Oxy-klenza (CW: 24-1001)

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, Règlement (UE) n ° 453/2010, Règlement (CE) n ° 1907/2006, Règlement (CE) n ° 1272/2008, et leurs amendements ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

continué...

OXY-KLENZA

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008)
Date de livraison: 26-Juillet-2010
X&369SP

Code d'alerte du risque:HAUT

CHEMWATCH 24-1001
Version Num:2.1.1.1
Page 10 sur 10

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

PREUVES LIMITEES

- Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé*.
- Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.
- Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire*.

* (preuves limitées).

RISQUE

Explication des Codes de Risques utilisés dans cette FDS

Codes Risque	Phrases Risque
R08	
R22	■ Nocif en cas d'ingestion.
R34	■ Provoque des brûlures.
R38	■ Irritant pour la peau.
R41	■ Risque de lésions oculaires graves.
R66	■ L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

ANNEXE II: Indications de danger

C Corrosif
O Comburant
Xn Nocif

INGREDIENTS POSSEDANT DE MULTIPLES NUM CAS

Nom de l'ingrédient	CAS
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	4452-58-8, 15630-89-4

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.

Date de livraison: 26-Juillet-2010
Imprimer la date: 14-Janvier-2013